



# PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 2 novembre 2023

### **Période d'étiage et sécheresse :**

Évolutions des mesures de restrictions sur les prélèvements d'eau et usages à partir du milieu naturel et des réseaux d'eau potable

Un temps doux et perturbé a concerné le département durant la semaine passée, accompagné de fréquents passages pluvieux. Le massif de l'Aubrac a enregistré des cumuls de pluie de 70 à 100 mm, voire davantage très localement. Ailleurs, les précipitations ont été plutôt homogènes, entre 30 et 50 mm, mais plus faibles au sud. L'extrême sud, en bordure de l'Hérault, a bénéficié de fortes pluies orageuses, approchant 100 mm très localement. Du 30 au 31 octobre, un nouveau front pluvieux a traversé le département.

Ces apports pluvieux ont fait remonter l'indice d'humidité des sols à un niveau proche de la normale sur le centre et le nord du département, voire légèrement au-dessus sur l'Aubrac. Sur le Villefranchois et le tiers sud du département, les sols restent encore assez secs à la date du 28 octobre 2023. Le temps perturbé se maintient cette semaine ce qui devrait augmenter sensiblement l'indice d'humidité des sols et contribuer à la recharge des nappes phréatiques.

Aussi, à la suite du comité de suivi opérationnel (CSO) de l'étiage du 31 octobre, concernant les prélèvements d'eau et usages à partir du milieu naturel (eaux superficielle et souterraine), la tendance à l'allègement des mesures de restrictions se poursuit.

Un nouvel arrêté entrera en vigueur le samedi 4 novembre 2023 à 08h00.

Sur les zones d'alerte suivantes, il est ainsi prévu :

- Passage au niveau crise :
  - le Cérou non réalimenté et ses affluents ;
- Maintien au niveau de crise :
  - l'Orb ;
  - l'Hérault ;
- Passage du niveau de crise à alerte renforcée :
  - la Bonnette et ses affluents ;
  - la Baye et ses affluents ;
  - la Seye et ses affluents ;
  - le Rance ;

### **Contacts presse**

**Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)



- Maintien en niveau d'alerte renforcée :
  - le Dourdou de Camarès amont et Len ;
- Passage du niveau d'alerte renforcée au niveau d'alerte :
  - Affluents du Lot domanial amont ;
  - la Diège ;
  - l'Aveyron source et son bassin ;
  - le Viaur non réalimenté et les affluents du Viaur ;
  - l'Alzou et ses affluents ;
  - Affluents rive droite du Tarn médian ;
  - le Dourdou de Camarès aval et Sorgues ;
- Maintien en niveau d'alerte :
  - le Dourdou de Conques ;
  - l'Aveyron médian et son bassin ;
  - la Serène et ses affluents ;
- Passage du niveau d'alerte renforcée au niveau de vigilance :
  - Affluents du Lot amont ;
  - la Truyère ;
- Maintien au niveau de vigilance :
  - le Célé ;
- Levée des restrictions :
  - la Basse vallée de l'Aveyron et son bassin ;
  - le Viaur amont (de Thuries) réalimenté ;
  - le Viaur aval réalimenté.
  - le Tarn amont ;
  - le Tarn médian ;
  - Affluents rive gauche du Tarn médian.

Concernant l'eau potable et au regard d'un retour à la normale pour une large partie du territoire, il est prévu le **passage du niveau d'alerte au niveau de vigilance** pour les trois zones d'alerte du département. Attention cependant, certaines communes ont pris des arrêtés communaux en raison d'une tension accrue sur leur territoire. Les habitants sont invités à se rapprocher de leur mairie pour connaître les mesures de restriction les concernant.

*Les mesures applicables figurent dans l'arrêté préfectoral de restriction temporaire, consultable dans toutes les mairies du département de l'Aveyron, ainsi que sur le site de la préfecture : <https://www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-Energies.-Prevention-des-risques/Environnement-Energies/Gestion-de-l-eau/Secheresse>*

Plus d'information et des conseils pour réduire votre consommation d'eau sous <https://vigieau.gouv.fr/>

## Contacts presse

### Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)



# Restriction des prélèvements et usages à partir du MILIEU NATUREL Situation applicable à partir du 4 novembre 2023



## Légende

- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise



### Zones d'alerte

#### Bassin du LOT

- 76\_12\_0001 Lot amont (rivière) \*\*
- 76\_12\_0002 Affluents du Lot amont (hors rivière Lot)
- 76\_12\_0003 Truyère
- 76\_12\_0004 Lot domanial amont (rivière) \*\*
- 76\_12\_0005 Affluents du Lot domanial amont (hors rivière Lot)
- 76\_12\_0006 Dourdou de Conques \*
- 76\_12\_0007 Diège \*
- 76\_12\_0008 Célé

#### Bassin de l'AVEYRON

- 76\_12\_0009 L'Aveyron source et son bassin \*
- 76\_12\_0010 L'Aveyron médian et son bassin \*
- 76\_12\_0011 Basse vallée de l'Aveyron et son bassin
- 76\_12\_0012 Le Viaur non réalimenté et les affluents du Viaur
- 76\_12\_0013 Le Viaur amont réalimenté (rivière) \*\*
- 76\_12\_0014 Le Viaur aval réalimenté (rivière) \*\*
- 76\_12\_0015 Le Cérrou non réalimenté et ses affluents
- 76\_12\_0016 La Serène et ses affluents \*
- 76\_12\_0017 L'Alzou et ses affluents \*
- 76\_12\_0018 La Bonnette et ses affluents
- 76\_12\_0019 La Seye et ses affluents
- 76\_12\_0020 La Baye et ses affluents

#### Bassin du TARN

- 76\_12\_0021 Tarn amont
- 76\_12\_0022 Tarn médian (rivière) \*\*
- 76\_12\_0023 Affluents rive droite du Tarn médian (hors rivière Tarn)
- 76\_12\_0024 Affluents rive gauche du Tarn médian (hors rivière Tarn)
- 76\_12\_0025 Dourdou de Camarès amont et Len \*
- 76\_12\_0026 Dourdou de Camarès aval et Sorgues
- 76\_12\_0027 Rance \*

#### Bassins de l'ORB et de l'HERAULT

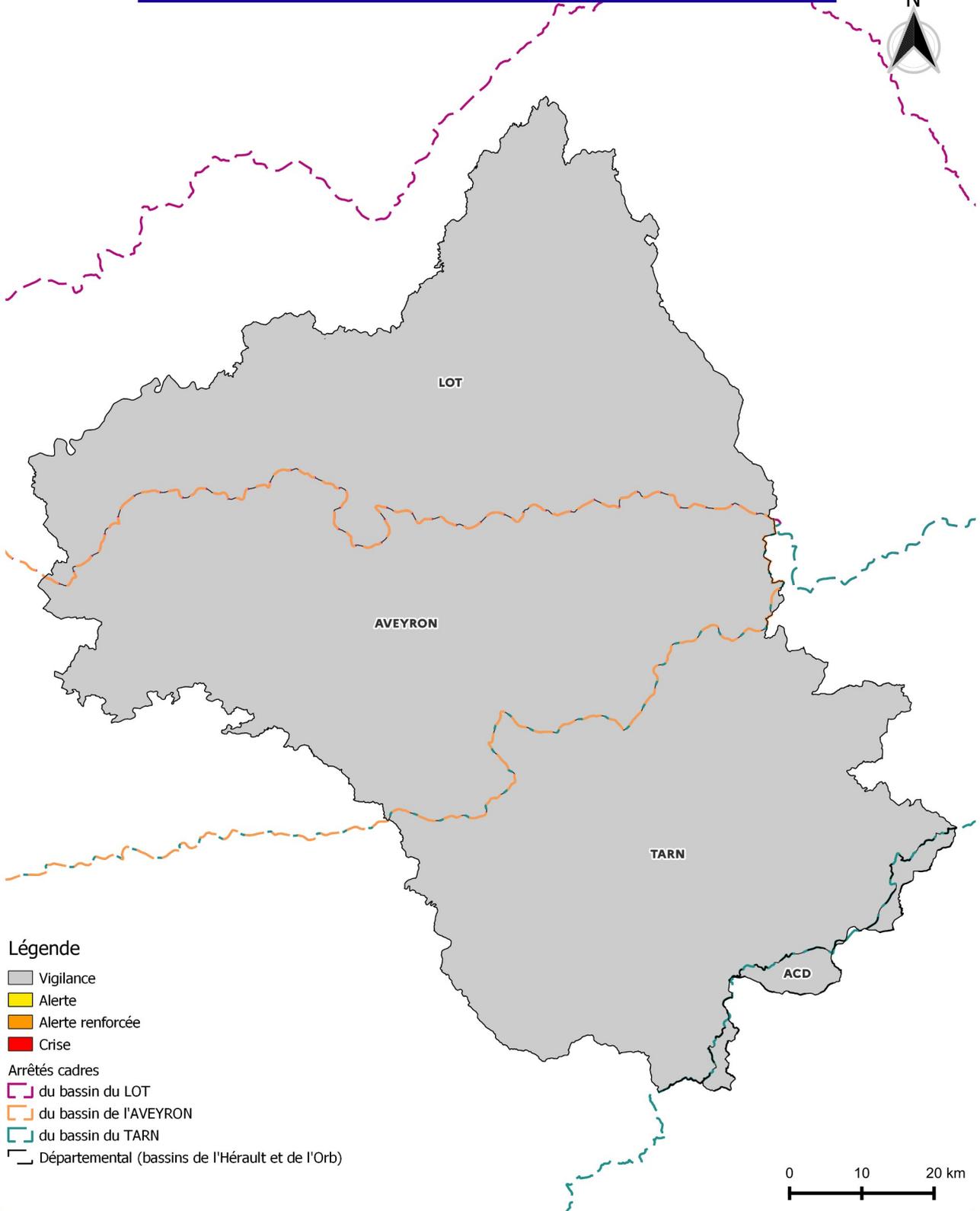
- 76\_12\_0028 Hérault
- 76\_12\_0029 Orb

\* Bassins sensibles : afin de prendre en compte cette particularité, le niveau d'alerte est le niveau minimal de ces zones jusqu'au 31 octobre  
 \*\* : ces zones d'alerte concernent uniquement la rivière et non ses affluents ou son bassin versant

0 10 20 km



**EAU POTABLE**  
**Restrictions des prélèvements et usages**  
**Situation applicable à partir du 4 novembre 2023**



**Légende**

-  Vigilance
-  Alerte
-  Alerte renforcée
-  Crise

**Arrêtés cadres**

-  du bassin du LOT
-  du bassin de l'AVEYRON
-  du bassin du TARN
-  Départemental (bassins de l'Hérault et de l'Orb)

Adresse : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 12033 RODEZ CEDEX  
9

Date : 30/10/2023

Sources : IGN ©BDCARTO, ©BDTOPO,  
© BDCARTHAGE, DDT12

Téléphone: 05 65 73 50 00 Courriel: [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr)  
Site internet: <http://www.aveyron.gouv.fr>

**SBEF / UGPE**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)



CS 73114  
12031 Rodez Cedex